



JAPANDO!

Espace Louis Picard de Marguerittes (30)

18 Juin 2023

Règlement intérieur pour les cosplayeurs **DEJA PREINSCRITS** au concours cosplay

En introduction, nous vous précisons que nous avons créé ce règlement spécifiquement pour que les **cosplayeurs déjà préinscrits aux concours cosplay** bénéficient de conditions de prestations en faveur du côté spectaculaire et festif d'un show cosplay.

C'est pourquoi votre bon respect des différentes clauses du règlement ci-dessous sera un gage de sérénité qui nous permettra de reconduire ce type de règlement pour de futurs événements.

Les cosplayeurs DEJA PREINSCRITS au concours cosplay bénéficient de dérogations spécifiques que nous vous invitons à bien lire.

1) Le cosplayeur PREINSCRIT au concours de cosplay bénéficiera d'une entrée gratuite, valable **UNIQUEMENT** pour lui.

2) Le cosplayeur PREINSCRIT au concours cosplay pourra entrer dans le festival avec ses accessoires du concours cosplay, même si la matière est :

- en métal, mais **AUX ARÊTES NON TRANCHANTES NI POINTUES** (katana, épée, shuriken, batte de baseball ...)

- de type airsoft, mais la réplique devra être **non-chargée**, et **le costume ne pourra être porté que lors du passage sur la scène** (prévoir un sac de rangement/transport) **ou pour aller faire des photos sur le stand LIGHT IN BOX**

- en matière synthétique rigide, mais **AUX ARÊTES NI TRANCHANTES NI POINTUES** (polyester, worbla, PVC)

En cas de refus d'un agent de contrôle, faites appel à un staff de La Japononymes/de l'organisation pour venir discuter sur votre cas.

3) Par contre, **tout accessoire liquide** (peinture, produits toxiques et salissant), **sous-pressure** (bombe lacrymogène, aérosol de peinture) ou de type **volatile** (paillette, confetti) **n'est pas autorisé** pour votre prestation sur scène, et il ne sera donc pas autorisé dans l'enceinte du festival.

4) Le cosplayeur PREINSCRIT au concours cosplay devra se présenter au guichet « invités » avec une pièce d'identité pour retirer son bracelet valable le jour du concours.

5) Votre bracelet vous permettra de sortir et de rentrer dans le salon librement.

6) Le cosplayeur PREINSCRIT au concours cosplay devra se rendre rapidement sur le stand "cosplay" pour :

- valider sa présence au concours de cosplay

- y déposer ses accessoires cosplay, prévu pour sa prestation (pour ceux qui en disposent, bien sûr)

7) Le cosplayeur PREINSCRIT au concours cosplay ne devra utiliser ses « accessoires cosplay soumis à la dérogation » que lors de son passage sur scène.

8) Tout cosplayeur PREINSCRIT au concours cosplay qui ne respectera pas les articles ci-dessus sera rappelé à l'ordre, et en cas de récidive l'organisateur pourra l'exclure du festival cela sans contrepartie ou remboursement de quelque nature que ce soit.

9) En accédant au festival, le cosplayeur autorise l'organisateur et l'équipe du festival à utiliser gratuitement son image pour toute utilisation promotionnelle/commerciale et gratuite/payante pour une durée illimitée sur tout support existant

10) L'organisateur s'engage à utiliser votre image sans aucun but de porter atteinte à votre intégrité physique et morale

Nous vous remercions pour votre compréhension.

L'organisateur du JAPANDO! et La Japanonymes.